



AVIS AU PUBLIC

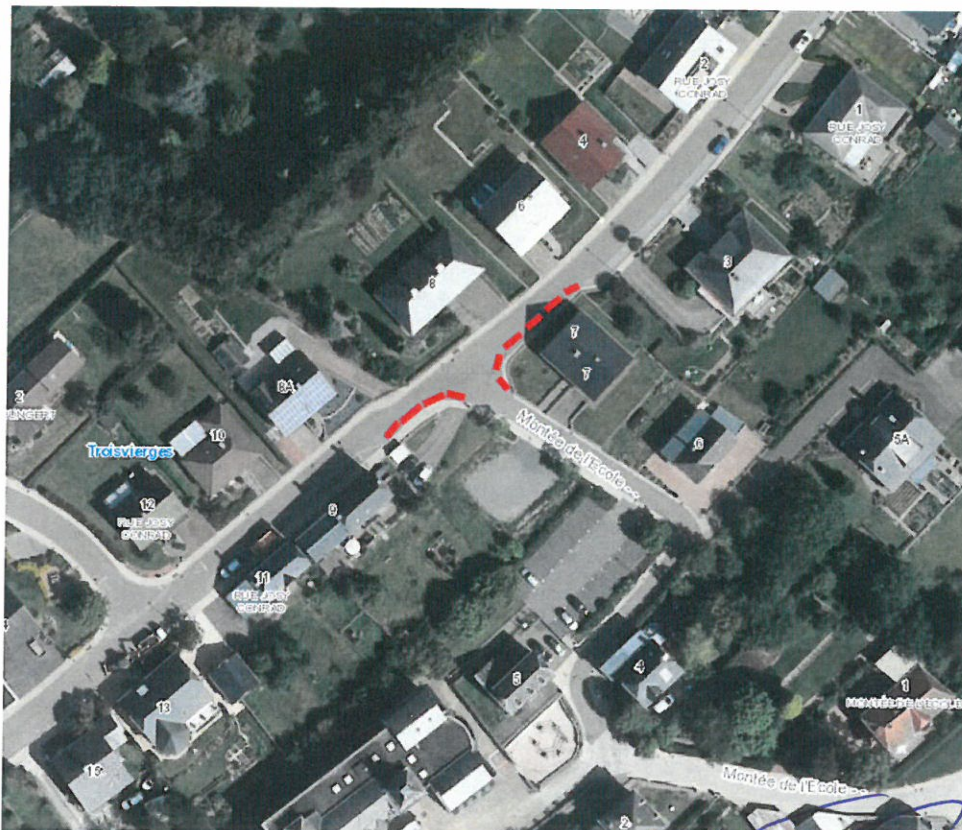
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 20 novembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'urgence de la situation actuelle et pour des raisons de sécurité à la « rue Josy Conrad » à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation, à partir de vendredi 20 novembre 2020;

- **Le tronçon de rue de la « rue Josy Conrad » à Troisvierges comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, sera rétrécie.**
- **Arrêt et stationnement interdit le long de la « rue Josy Conrad » à Troisvierges comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé. Cette disposition sera indiquée par le signal C,19.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

